

## AJUSTEMENT DES TARIFS EN 2022

*Le « coût à l'habitant » du service de collecte et d'élimination des déchets et de gestion des déchèteries est demeuré identique depuis plus de 10 ans en raison des efforts d'une grande partie des usagers (tri sélectif, compostage...).*

*Cependant, un ajustement des tarifs de la Redevance Incitative du SYMSEM est devenu nécessaire en raison :*

- + De l'augmentation d'environ 2,5% chaque année du coût du Centre de Tri et de l'Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles au SYVALOM (+ 3% en 2022) ;
- + De l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui était à :
  - o 4,00€ la tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2010
  - o 6,00€ la tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2019
  - o 11,00€ la tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2021Et passant à 12,00€ la tonne d'Ordures Ménagères Résiduelles en 2022 ;
- + De l'augmentation chaque année des apports en déchèteries :  
(Pour les 11 premiers mois en 2021)
  - o + 365 Tonnes de déchets verts
  - o + 145 Tonnes de gravats
  - o + 19 Tonnes de cartons
  - o + 78 Tonnes de bois ;
- + De la diminution des recettes du Tri, conséquence de la crise sanitaire sur l'économie.

*La diminution du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles ne permet cependant pas de compenser toutes ces augmentations.*